

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

SUN-ES

ESMS

Avenants

SONS

Temps d'échanges

éguer

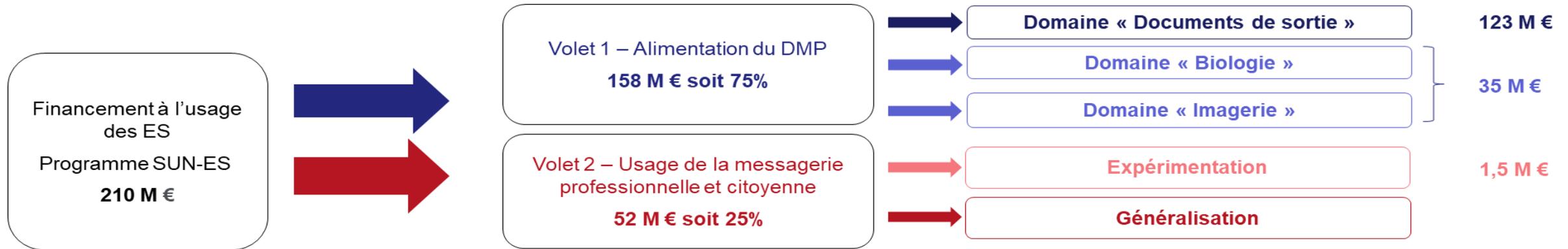




Le programme SUN-ES



Le programme SUN-ES s'inscrit dans les grands principes du Ségur du numérique en santé et particulièrement celui d'une vision centrée sur les usages et d'une dimension inclusive pour l'ensemble des établissements sanitaires.



Les indicateurs d'usage du programme - volet 1 et 2

VOLET 1 – DMP		VOLET 2 – MSS professionnelle et citoyenne	
Indicateurs Volet 1	Domaine « Documents de sortie » Alimentation du DMP en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de liaison de sortie ✓ Ordonnance de sortie ✓ Compte rendu opératoire * } CDA R2 N1 et INS qualifiée	Indicateurs Volet 2	Envoi de documents de santé aux correspondants de santé via la MSS Professionnelle (en format CDA avec INS qualifiée)
	Domaine Biologie Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 N3 et INS qualifiée)		Envoi de messages (avec ou sans pièce jointe) aux patients via la MSS citoyenne
	Domaine Imagerie Alimentation du DMP en CR d'imagerie (CDA R2 N1 et INS qualifiée)		Présentation des cas d'usage de la MSS professionnelle et citoyenne par l'ES en Commission Médicale d'Établissement ou équivalent

* : L'envoi de CRO fait l'objet d'un bonus de 10% sur le forfait du domaine « Document de sortie » - seuls les ES ayant une activité de chirurgie sont concernés par cet indicateur.



Présentation du dispositif de candidature

Volets 1 et 2

Le calendrier du programme prévoit 4 fenêtres de financement, soit une fenêtre de financement par semestre.

Pour chaque fenêtre de financement, est prévue :

- Une **période de candidature** pour les établissements, **d'une durée de 2 mois** chacune ;
- Une **période d'instruction** des ARS, **d'une durée de 4 mois** maximum (entre le dépôt des dossiers et la communication des dossiers retenus).

		2021				2022												2023					2024								
		Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	
Commun	Periode de candidature	■	■					■	■					■	■						■	■									
	Sélection des candidatures par les ARS et contractualisation avec les ES	■	■	■	■			■	■	■	■			■	■	■	■				■	■	■								
Volet 1	Fenêtre de mesure et d'atteinte des cibles volet 1					■	■	■	■	■				■	■	■	■			■	■	■	■			■	■	■	■		
Volet 2	Fenêtre de mesure et d'atteinte des cibles volet 2													■	■	■	■			■	■	■	■			■	■	■	■		

Inclusif et conditionné au respect de **critères d'éligibilité**, à l'atteinte de six prérequis

candidatures éligibles :



SUN ES Fenêtre 1 :

Sur 54 établissements retenus :

24 en privé lucratif	1.045.097
6 en privé non lucratif	333.668
23 En public	2.465.304
1 CLCC	<u>114.190</u>
Soit :	3.958.659 €

Répartition domaine

53 sur D1 (documents de sortie) dont 24 avec CRO

4 sur D2 (biologie)

14 sur D3 (imagerie)

SUN ES Fenêtre 2 :

Sur 60 candidatures :

24 en privé lucratif	807.981
8 en privé non lucratif	202.897
26 En public	1.602.935
2 CLCC	<u>202.759</u>
Soit :	2.816.572 €

Répartition domaine

29 sur D1 (documents de sortie) dont 10 avec bonus CRO

6 sur D2 (biologie)

8 sur D3 (imagerie)

52 sur D4 (MSS et messagerie citoyenne)

F1/F2

32 Ets	1.853.078
11 Ets	536.565
36 Ets	4.068.239
2 Ets	<u>316.949</u>
	6.775.231 €

SUN ES fenêtre 1 et 2 :

114 candidatures pour 81 établissements (27 primo sur F2)

166 domaines plus 34 bonus

6.775.231 euros de demande de subventions



Détails des 8 indicateurs d'usage répartis en 2 volets

DS 1.1 : Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL)	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté d'une lettre de liaison au format CDA R2 niveau 1 et comprenant une INS qualifiée.
DS 1.2 : Alimentation du DMP en ordonnance de sortie	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté d'au moins une ordonnance de sortie au format CDA R2 niveau 1 et comprenant une INS qualifiée.
DS 1.3 : Alimentation du DMP en compte-rendu opératoire (CRO)	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté d'un compte-rendu opératoire au format CDA R2 niveau 1 et comprenant une INS qualifiée.
DS 2.1 : Alimentation du DMP en CR de biologie	Taux de CR de biologie structurés au format CDA R2 niveau 3 transmis au DMP avec une INS qualifiée.
DS 3.1 : Alimentation du DMP en CR d'imagerie	Taux de CR d'imagerie structurés au format CDA R2 niveau 1 transmis au DMP avec une INS qualifiée.
DS 4.1 : Envoi de documents de santé avec une INS qualifiée aux correspondants de santé via la MSS Professionnelle	Taux correspondants équipés d'une MSS Pro auxquels des documents référencés avec une INS qualifiée et au format CDA ont été transmis
DS 4.2 : Envoi de messages (avec ou sans pièce jointe) aux patients via la MSS citoyenne	Taux de séjours pour lesquels un message a été envoyé au patient par MSS citoyenne
DS 4.3 : Présentation de la MSS citoyenne en Commission Médicale d'Etablissement (CME) (ou instance équivalente dans les GHT ou établissements privés)	L'établissement a présenté les fonctionnalités de la Messagerie sécurisée de santé citoyenne en CME (ou instance équivalente dans les GHT et les établissements privés) ainsi que les cas d'usage pressentis au sein de l'établissement.

**Volet 1 –
Alimentation
du DMP**

**Volet 2 –
Messagerie
Pro et
citoyenne**

Des cibles d'usage progressives au fil du programme

Volet 1 – alimentation du DMP

Période de candidature		Sept.-oct. 2021	Mars-avril 2022	Sept.-oct. 2022	Mars-avril 2023
Fenêtre de mesure		S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023
Domaine 1 Documents de sortie	Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL)	49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP en ordonnance de sortie	40%	48%	59%	63%
	Alimentation du DMP en compte rendu opératoire (CRO)	49%	59%	64%	69%
Domaine 2 Biologie	Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 niveau 3)	45%	54%	59%	63%
Domaine 3 Imagerie	Alimentation du DMP en CR d'imagerie	45%	54%	59%	63%

Des cibles d'usage progressives au fil du programme

Volet 2 – usage de la MSS professionnelle et citoyenne

Période de candidature	Mars-avril 2022	Sept.-oct. 2022	Mars-avril 2023
Fenêtre de mesure	S2 2022	S1 2023	S2 2023
Envoi de documents de santé aux correspondants de santé via la MSS Professionnelle (format CDA avec INS qualifiée)	42%	49%	56%
Envoi de messages (avec ou sans pièce jointe) aux patients via la MSS citoyenne	42%	49%	56%
Présentation des cas d'usage de la MSS professionnelle et citoyenne en Commission Médicale d'Etablissement (CME) ou instance équivalente	OUI	OUI	OUI

Saisie par l'ES des indicateurs au niveau de l'onglet SUN-ES de l'osis / contrôle par le niveau national à partir des données CNAM et ANS

Les documents à retrouver dans le DMP pour comptabiliser les usages au sens de « **SUN-ES** » doivent être **référéncés avec une INS qualifiée**, et ceci pour toutes les fenêtres de financement du programme SUN-ES.

Pour l'appel au téléservice DMP afin d'alimenter le DMP du patient, jusqu'à fin 2022, l'utilisation de l'INS qualifiée n'est pas obligatoire. Toutefois, Il est **fortement recommandé d'alimenter le DMP exclusivement via l'API v2 en utilisant l'INS qualifiée car :**

Alimenter le DMP de documents référencés avec une INS à partir de l'API V1 (i.e. avec INS-C) est très complexe, risqué, non pérenne, non testé ni validé par la CNAM et le GIE SV, et ne devrait donc pas être envisagé. En effet, il est nécessaire de gérer en parallèle dans le système d'information hospitalier et au moment de l'alimentation du DMP deux identités patient (INS qualifiée et INS-C). Le fait de qualifier des INS implique donc pour ces raisons de recourir à l'API v2 du DMP. En cas d'erreurs ou de problèmes avérés sur le terrain, introduits par les éditeurs post homologation, la Cnam ne pourra pas être tenue responsable des anomalies rencontrées.

L'API v1 (i.e. avec INS-C) et l'API v2 sans INS qualifiée (i.e. les versions inférieures strictement à la v2.4) seront définitivement **arrêtées en fin d'année 2022** ;

L'INS qualifiée, avec l'application de l'ensemble des règles d'identito-vigilance, apporte un niveau de garantie élevé sur le fait d'alimenter le DMP du bon patient."

Il est nécessaire pour atteindre les usages du Volet 1 :

- Pour les documents PDF (hors ordonnances de sortie) d'intégrer l'INS et le Datamatrix □ , cf la proposition de cartouche et la description du Datamatrix : https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans---datamatrix-ins-v2.pdf
- Pour le Document CDA (encapsulant le PDF), l'en-tête doit intégrer cette INS qualifiée, suivant le référentiel CI-SIS : <https://esante.gouv.fr/annexe-prise-en-charge-de-lins-dans-les-volets-du-ci-sis> <https://esante.gouv.fr/volet-structuration-minimale-de-documents-de-sante>

Pour le programme SUN ES : maxime.ogier@ars.sante.fr ARS Normandie

Pour le programme SONS et les devis : Nolwenn.FRANCOIS@esante.gouv.fr Agence Nationale de santé (ANS)

Instruction reprise de l'historique du DPI

- Bonus reprise de l'historique candidature ouverte pour les ETS sur le domaine D1
- Ce document ainsi que le guide sont mis en ligne sur la page du programme SUN-ES.
- Pour que les ES de la fenêtre 1 et 2 se positionnent pour ce bonus là sur cette fenêtre **jusqu'au 31 Mai**, Mise à disposition d'un formulaire dédié Démarches simplifiées.



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**INSTRUCTION DGOS/DNS N° 2022-
supplémentaire de financement forfaitaire
l'alimentation du Dossier Médical Partagé
documents de santé dans le cadre d
Etablissement de Santé (SUN-ES).**

Le ministre des s

Mesdames et Messie
des agences régionales d

Mesdames et M
des établissements de

Référence	NOR : X
Date de signature	JJ/MM/2
Emetteur(s)	Ministère Directio Déléga
Objet	Instructi le cad « alime Dossier ES.
Commande	L'objet mise en SUN-ES
Action(s) à réaliser	Mettre SUN-ES
Echéance(s)	Prise en
Contact(s) utile(s)	Directio Sous-di l'offre d Bureau soins Caroline Tél. : 01 Mél. : C Inès G



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation
au numérique en santé



**Guide explicatif pour l'enrichissement du DMP avec la reprise partielle
des documents de synthèse historiques référencés dans le DPI**

Version 1.5 - 24 mars 2022

Le présent guide explicatif, à l'attention des établissements et de leurs éditeurs, principalement de dossier patients informatisés - DPI, et éventuelles plateformes d'intermédiation associées - PFI, décrit des recommandations concernant l'enrichissement du DMP avec la reprise partielle des documents de synthèse historiques référencés dans le DPI.

Il aborde l'intérêt, les modalités possibles, la faisabilité juridique, ainsi que les enjeux et les points d'attention.

Ce guide est conçu pour les établissements sanitaires mais il peut utilement servir pour la conduite de projets de reprise d'historique similaires dans les établissements médico-sociaux, via les dossiers des usagers informatisés (DUI), pour les médecins de ville, via les logiciels de gestion de cabinets (LGC), pour les biologistes médicaux de ville, via les systèmes de gestion des laboratoires (SGL), pour les radiologues de ville, via leurs systèmes d'information de radiologie (RIS), etc. en attendant l'élaboration de guides équivalents, dédiés à ces contextes.

Ce guide a vocation à être enrichi au fur et à mesure des retours des établissements se lançant dans le projet de reprise.

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

SUN-ES

ESMS

Avenants

SONS

Temps d'échanges

épur

